

Quantité

Admission temporaire

Inventaire/document à déposer à l'appui de la déclaration en douane verbale

(Articles 229 paragraphe 1, 497 paragraphe 3, 2ème alinéa, 499 troisième alinéa du règlement (CEE) n°2454/93)

Valeur (et monnaie)

Original pour le bureau de placement

Communauté européenne

1 Déclarant /Titulaire de

l'autorisation (nom et adresse)

Désignation commerciale et/ou technique

2 Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire

b)					
c)					
d)					
e)					
3 Lieux d'	utilisation et type o	l'utilisation des m	archand	ises	
4 Durée de	séjour des march	andises (jours ou	5	Information complé	ementaire
mois)	·	Ü		-	
6 Date	Signature		Nom		
			JSAGE	DE L'ADMIN	ISTRATION
	ons du bureau de p				
Observatio Délai d'apu	ons du bureau de p			DE L'ADMIN	ISTRATION Article correspondant des DAC
Délai d'apı	ons du bureau de p				
Délai d'apu Moyens d'i	ons du bureau de p irement				
Délai d'apu Moyens d'i	ons du bureau de purement identification d'apurement			e l'acceptation	
Délai d'apu Moyens d'i Bureau(x)	ons du bureau de purement identification d'apurement			e l'acceptation	
Délai d'apu Moyens d'i	ons du bureau de purement identification d'apurement			e l'acceptation	
Délai d'apu Moyens d'i Bureau(x) d Autres obse	ons du bureau de purement de dentification d'apurement ervations	lacement		e l'acceptation	Article correspondant des DAC
Délai d'apu Moyens d'i Bureau(x) d Autres obse Date Observatio	ons du bureau de purement de dentification d'apurement ervations	Signature		e l'acceptation	Article correspondant des DAC
Délai d'apu Moyens d'i Bureau(x) d Autres obse Date Observatio	ons du bureau de parement de dentification d'apurement dervations Nom Nom Ons du bureau d'apundises ont été réex	Signature		e l'acceptation	Article correspondant des DAC



- Après l'apurement du régime de l'admission temporaire, par exemple par la réexportation, le déclarant/titulaire de l'autorisation doit renvoyer l'exemplaire n $^{\circ}$ 1 du formulaire au bureau de placement, de façon à obtenir la levée de la garantie.



Communauté européenne 1 Déclarant /Titulaire de Admission temporaire l'autorisation (nom et adresse) Inventaire/document à déposer à l'appui de la déclaration en douane verbale (Articles 229 paragraphe 1, 497 paragraphe 3, 2ème alinéa, 499 troisième alinéa du règlement (CEE) n°2454/93) 2 Marchandises destinées à être placées sous l'admission temporaire Désignation commerciale et/ou technique Valeur (et monnaie) Quantité b) c) d) e) 3 Lieux d'utilisation et type d'utilisation des marchandises 4 Durée de séjour des marchandises (jours ou 5 Information complémentaire mois) Date Signature Nom RESERVE A L'USAGE DE L'ADMINISTRATION Observations du bureau de placement Délai d'apurement Article correspondant des DAC Date de l'acceptation Moyens d'identification Bureau(x) d'apurement Garantie Autres observations Date Nom Signature Cachet/Adresse

Notes:

Date

Autres observations:

Observations du bureau d'apurement Les marchandises ont été réexportées le :

Nom

- Les cases identifiées par un numéro en lettres grasses doivent être complétées par le déclarant.

Signature

- Après l'apurement du régime de l'admission temporaire, par exemple par la réexportation, le déclarant/titulaire de l'autorisation doit renvoyer l'exemplaire n° 1 du formulaire au bureau de placement, de façon à obtenir la levée de la garantie.

Cachet